

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 97**30 janvier 2003****SOMMAIRE**

Adaya S.A., Luxembourg	4656	Fiduciaire Weber & Bontemps S.C., Luxembourg	4634
Advice Group 2000 S.A., Luxembourg	4636	Financière Versailles, S.à r.l., Luxembourg	4654
Advice Group 2000 S.A., Luxembourg	4656	Fry Video, A.s.b.l., Wormeldange	4634
Alcom S.A., Howald	4612	(The) Galapagos Darwin Trust, Société d'utilité publique	4647
Alcom S.A., Howald	4613	Generali Asset Managers Luxembourg S.A., Lu- xembourg	4615
Aldringen Invest S.A., Luxembourg	4645	Generali Asset Managers Luxembourg S.A., Lu- xembourg	4615
Amfin International Soparfi S.A., Luxembourg	4616	Giltray Investments S.A.	4629
Amfin International Soparfi S.A., Luxembourg	4618	Ginny (Luxembourg), S.à r.l., Munsbach	4648
AOL Participations I, S.à r.l., Luxembourg	4620	Ginny (Luxembourg), S.à r.l., Munsbach	4651
AOL Participations I, S.à r.l., Luxembourg	4620	Globotech S.A., Lintgen	4639
AOL Participations II, S.à r.l., Luxembourg	4621	Hedelin S.A., Luxembourg	4613
AOL Participations II, S.à r.l., Luxembourg	4621	Hedelin S.A., Luxembourg	4613
Armada Enterprises S.A., Bereldange	4639	Hedelin S.A., Luxembourg	4614
Assurances Européennes S.A., Luxembourg	4648	Hedelin S.A., Luxembourg	4614
Bau Concept & Constructions S.A., Pétange	4642	Hedelin S.A., Luxembourg	4614
Brelson International S.A., Luxembourg	4632	Imalux S.A., Luxembourg	4639
Brelson S.A. Holding, Luxembourg	4634	Imex Limited S.A., Luxembourg	4626
BS Fashion, G.m.b.H., Steinsel	4620	Immo Home Project, S.à r.l., Strassen	4619
C.I.M. LUX S.A., Steinfort	4634	Immocemi S.A., Luxembourg	4644
Callipige S.A., Luxembourg	4645	Innolux, S.à r.l., Luxembourg	4633
Camarel Invest S.A., Luxembourg	4638	Intermat S.A., Bereldange	4637
Camyba S.A., Luxembourg	4633	Interpagos, S.à r.l., Luxembourg	4642
Carlyle Luxembourg Holding 1, S.à r.l., Luxem- bourg	4611	IPEF II Holdings N° 8 S.A., Luxembourg	4626
Carlyle Luxembourg Holding 2, S.à r.l., Luxem- bourg	4611	KO.GE.CAR. S.A., Strassen	4646
Cyber Fin UK, S.à r.l., Luxembourg	4626	Lemserac S.A., Strassen	4647
DDP Company S.A., Luxembourg	4644	Lerbach Finanz A.G., Luxembourg	4620
D.L.S.I. Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	4639	Lux-Tank S.A., Luxembourg	4635
DB Ingénierie S.A., Luxembourg	4626	MC Anton Holding S.A., Bereldange	4633
E.C.M. Euro Concept Mag S.A., Esch-sur-Alzette	4637	MC Anton Holding S.A., Bereldange	4633
Epifin S.A., Luxembourg	4648	MC Anton Holding S.A., Bereldange	4633
Epifin S.A., Luxembourg	4648	National Mutual Funds Management Luxembourg S.A., Luxembourg	4635
Essor et Développement, S.à r.l., Luxembourg	4611	Network International S.A., Luxembourg	4627
Essor et Développement, S.à r.l., Luxembourg	4622	Network International S.A., Luxembourg	4628
Euroballoon, S.à r.l., Bereldange	4637	New Trans Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	4621
European Media Robot Investments S.A., Stras- sen	4646	Olliewood, S.à r.l., Luxembourg	4653
European Publishing Participations, S.à r.l., Lu- xembourg	4611		

Orco Hotel Group S.A., Luxembourg	4627	Société de Bâtiments Industriels International S.A., Pétange	4645
Outstanding Productions S.A., Olm	4639	Société de Révision et d'Expertises Société Civile, Luxembourg	4644
P & F Engineering, S.à r.l., Luxembourg	4637	Spartaco S.A., Luxembourg	4637
Palari, S.à r.l., Luxembourg	4651	Spartaco S.A., Luxembourg	4637
PanEuroLife S.A., Luxembourg	4622	Spartaco S.A., Luxembourg	4638
PanEuroLife S.A., Luxembourg	4622	Spartaco S.A., Luxembourg	4638
Pharmaceutical Fine Chemicals S.A., Luxembourg	4621	Sterling Software (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxembourg	4612
Pritoh International S.A., Luxembourg	4642	(La) Tabathèque S.A., Esch-sur-Alzette	4642
Pritoh International S.A., Luxembourg	4643	Tele-Call S.A., Luxembourg	4651
Quest Capital S.A.	4632	Tricorp, S.à r.l., Pétange	4610
Raiffeisen VP (Luxembourg) S.A., Luxembourg . .	4656	Tripole Eight Finance S.A., Luxembourg	4623
Reflexion Development S.A., Luxembourg	4636	Tropical Plant Product, S.à r.l., Strassen	4646
Resma S.A., Bourglinster	4644	TSG Transport Service Grevenmacher S.A., Munsbach	4627
Runway S.A., Luxembourg	4635	Van Cauter, S.à r.l., Strassen	4647
Sabic Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	4629	Vemer Europe S.A., Luxembourg	4619
Samar Holding S.A., Luxembourg	4644	Vemer Europe S.A., Luxembourg	4619
Saval Airchilling & Freezing System S.A., Luxembourg	4636	Vemer Europe S.A., Luxembourg	4619
Saval Airchilling & Freezing System S.A., Luxembourg	4636	Wagner Automotive S.A., Howald	4652
SC-ER Special Opportunity Holdings S.A., Luxembourg	4629	Wagner Automotive S.A., Howald	4653
Security Capital European Services S.A., Luxembourg	4630		
Security Capital (EU) Management Holdings S.A., Luxembourg	4631		

TRICORP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 48.926.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le seize décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société SEC S.A., avec siège à L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jean-Claude Bertoldi, ingénieur, demeurant à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg,

agissant comme unique associée (suite à une cession de parts sous seing privé) de la société à responsabilité limitée unipersonnelle TRICORP, S.à r.l., avec siège social à Pétange, (R. C. N° 48.926), au capital de 500.000,- francs, constituée suivant acte notarié du 5 octobre 1994, publié au Mémorial C page 599/95.

Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 3 mai 1995, publié au Mémorial C page 18.320/95.

Laquelle comparante a déclaré que toutes les parts sociales se trouvent réunies entre ses mains et qu'elle en conclut formellement à la dissolution de ladite société,

- qu'elle déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'elle assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Nous, notaire, avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la TRICORP, S.à r.l.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de quatre cent quatre-vingt-quinze euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: J.-C. Bertoldi, G. d'Huart.

Pétange, le 2 janvier 2003.

G. d'Huart

Notaire

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002, vol. 884, fol. 43, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (00721/207/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ESSOR ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 58.565.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société ESSOR ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l. (la «Société»), en date du 16 décembre 2002 que l'associé unique a approuvé les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2001 et a donné décharge pleine et entière à Monsieur Edmond Nicolay pour sa fonction de gérant de la Société jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 55, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00600/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

EUROPEAN PUBLISHING PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.956.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 51, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour la société
ERNST & YOUNG, Société Anonyme
Signature

(00569/501/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

CARLYLE LUXEMBOURG HOLDING 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 2.910.800,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.955.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 51, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour la société
ERNST & YOUNG
Signature

(00570/501/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

CARLYLE LUXEMBOURG HOLDING 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 346.200,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.954.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 51, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour la société
ERNST & YOUNG, Société Anonyme
Signature

(00571/501/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

STERLING SOFTWARE (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: 20.000,- USD.**Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 68.330.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 4 décembre 2002 que:

- M. Mark Gobe, juriste, ayant son domicile au 56, Suerkade, 2517 BW Gravenhage, Pays-Bas, a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat;
- M. Eric Scheers, comptable, ayant son domicile au 34, Box 13, Boulevard de la Woluwe, Bruxelles UNK B-1200, Belgique, a été nommé avec effet immédiat gérant de la société.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 51, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00575/501/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

ALCOM S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 63.357.

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALCOM S.A, avec siège social à L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères,

constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner de résidence à Bettembourg, en date du 13 février 1998, publié au Mémorial C numéro 385 du 27 mai 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sous le numéro B 63.357.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Fritsch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Fritsch, comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dieter Grozinger De Rosnay, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Suppression de la valeur nominale.
- 2.- Décision de modifier la devise d'expression du capital social en euro de sorte que le capital social s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69).
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence du montant de treize euros et trente et un cents (€ 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69) au montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) par un prélèvement à concurrence de ce montant sur les réserves libres de la société.
- 4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (€ 100,-) par action.
- 5.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la devise d'expression du capital social en euro, de sorte que le capital social s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide une augmentation du capital social à concurrence du montant de treize euros et trente et un cents (€ 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69) au montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) par un prélèvement à concurrence de ce montant sur les réserves libres de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (€ 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) est divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (€ 100,-) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

La société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Fritsch, R. Fritsch, D. Grozinger De Rosnay, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2002, vol. 354, fol. 44, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2003.

H. Beck.

(00656/201/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ALCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 63.357.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2003.

H. Beck.

(00657/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

HEDELIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.918.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 38, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(00605/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

HEDELIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.918.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 39, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(00607/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

HEDELIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.918.

Les comptes consolidés au 4 novembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 39, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(00610/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

HEDELIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.918.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 11 décembre 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de HEDELIN S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - perte à reporter: USD 12.198,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00606/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

HEDELIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.918.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 11 décembre 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de HEDELIN S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - Prenant en considération les pertes reportées, le résultat net au 31 décembre 2001 est une perte de USD 11.938,- qui sera allouée dans le compte pertes à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(00608/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

HEDELIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 75.918.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 11 décembre 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de HEDELIN S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 4 novembre 2002;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 4 novembre 2002.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 39, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(00609/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

**GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. AM GENERALI INVEST LUXEMBOURG S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxemburg B 77.471.

Auszug aus dem Protokoll der am 27. Dezember 2002 in Luxemburg abgehaltenen außerordentlichen Hauptversammlung

Die außerordentliche Hauptversammlung vom 27. Dezember 2002 hat Herrn Gian Luigi Costanzo, Chief Executive Officer, GENERALI ASSET MANAGEMENT SGR, SpA, Triest (Italien) als weiteres neues Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 1. Januar 2003 bis zum Abhalten der Jahreshauptversammlung im Jahre 2003 ernannt.

Zum 1. Januar 2003 setzt sich der Verwaltungsrat mithin wie folgt zusammen:

1. Heinz Gawlak, Geschäftsführer von AM GENERALI INVEST KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT, mbH, wohnhaft in D-52379 Langerwehe, Schafenberg 28;
 2. Christian Ferry, Head of GROUP ASSET MANAGEMENT COORDINATION, ASSICURAZIONI GENERALI, S.p.A., Piazza Duca degli Abruzzi, 2, Triest, Italien;
 3. Gian Luigi Costanzo, Chief Executive Officer, GENERALI ASSET MANAGEMENT SGR, S.p.A., Via Machiavelli 4, Triest, Italien;
 4. Dominique Macé, General Manager, GENERALI FINANCES, 7, boulevard Haussmann, F-75009 Paris, Frankreich.
- Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 27. Dezember 2002.

Für GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 59, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00646/260/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

**GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. AM GENERALI INVEST LUXEMBOURG S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg, 1A-1B, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 77.471.

AUSZUG

Ausweislich des Rundschreibens des Verwaltungsrates vom 27. Dezember 2002 hat der Verwaltungsrat folgendes beschlossen:

1. Sitzverlegung

Es wurde beschlossen, den eingetragenen Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2003 von gegenwärtig 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxemburg nach 1A-1B, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg unter Vorbehalt der entsprechenden Genehmigung der zuständigen Aufsichtsbehörde (Commission de Surveillance du Secteur Financier) und Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen zu verlegen.

2. Aufhebungsvertrag mit ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.

Es wurde beschlossen, den Domiziliarvertrag vom 29. September 2000 in Verbindung mit den Service-Level-Agreement («SLA») vom 29. September 2000, geändert durch das SLA vom 18. Oktober 2001 sowie das SLA vom 27. Juni 2002 mit Wirkung zum 1. Januar 2003 vorbehaltlich der Hinterlegung eines entsprechenden Auszuges beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt und Veröffentlichung im Luxemburger Gesetzesblatt («Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations») einvernehmlich mit Wirkung zum 1. Januar 2003 zwischen ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (der «Domiziliaragent») und der Gesellschaft aufzuheben.

Es wurde festgestellt, daß mit In-Kraft-Treten der Änderung die Gesellschaft vollumfänglich in die bisherigen dem Domiziliaragent obliegenden Rechte und Pflichten eintritt und der Domiziliaragent mit Hinterlegung des Auszuges beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt von seiner Haftung entbunden ist.

3. Genehmigung des Aufhebungsvertrags

Es wurde weiterhin beschlossen, den Mitgliedern des Verwaltungsrates vorliegenden Entwurf des Aufhebungsvertrages zu genehmigen.

4. Zeichnungsbefugnis

Es wurde beschlossen, jedem der Verwaltungsratsmitglieder die Einzelvertretungsbefugnis einzuräumen, um die Gesellschaft hinsichtlich der Tagesordnungspunkte wirksam verpflichten zu können.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 27. Dezember 2002.

Für GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00647/260/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

AMFIN INTERNATIONAL SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.100.

In the year two thousand and two, on the sixth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of AMFIN INTERNATIONAL SOPARFI S.A., a «société anonyme», stock company having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed enacted on December 10, 1999, inscribed at trade register Luxembourg section B number 73.100, whose Articles of Association have been amended by deed drawn up on the 31st of December 1999, published in the Mémorial C n° 252 of April 4, 2000 and by deed of December 28, 2000, published in Mémorial C n° 820 of September 27, 2001.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 25,000 (twenty-five thousand) shares of EUR 100 (one hundred Euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 3,136,000 (three million one hundred and thirty-six thousand euros) so as to raise it from its current amount of EUR 2,500,000 (two million five hundred thousand euros) to EUR 5,636,000 (five million six hundred and thirty-six thousand euros) by the issue of 31,360 (thirty-one thousand three hundred and sixty) new shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the company in favour of AMFIN S.p.A.

3.- Decrease of the corporate capital by an amount of EUR 4,136,000 (four million one hundred and thirty-six thousand euros) so as to bring it from its current amount after increase of EUR 5,636,000 (five million six hundred and thirty-six thousand euros) to EUR 1,500,000 (one million and five hundred thousand euros), by cancellation of 41,360 (forty-one thousand three hundred and sixty) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each, in order to clear the losses brought forward in such amount.

4.- Amendment of article five of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 3,136,000 (three million one hundred and thirty-six thousand euros) so as to raise it from its current amount of EUR 2,500,000 (two million five hundred thousand euros) to EUR 5,636,000 (five million six hundred and thirty-six thousand euros) by the issue of 31,360 (thirty-one thousand three hundred and sixty) new shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each.

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of all the new shares to be issued the Italian corporation AMFIN S.p.A, having its registered office at 22, Via Vittor Pisani, Milano, Italy;

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes AMFIN S.p.A., prenamed, represented by Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies;

which declared to subscribe the 31,360 (thirty-one thousand three hundred and sixty) new shares and to pay them up by irrevocable waiver of its unquestioned claim due for immediate payment, existing against AMFIN INTERNATIONAL SOPARFI S.A., the claim being waived up to EUR 3,136,000 (three million one hundred and thirty-six thousand euros).

Auditor's report

In compliance with article 32-1 of the Law on Commercial Companies, the contribution in kind has been subject to the report of FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l. represented by Mr Christian Billon who concludes:

«Based on the work performed as described in section 4 of the report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind, consisting of debts towards the contributor for a total amount of EUR 3,136,000, is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued in consideration thereof»

This report will remain here annexed, signed ne varietur by the appearing parties.

Third resolution

It is decided to decrease the corporate capital by an amount of EUR 4,136,000 (four million one hundred and thirty-six thousand euros) so as to bring it from its current amount after increase of EUR 5,636,000 (five million six hundred

and thirty-six thousand euros) to EUR 1,500,000 (one million and five hundred thousand euros), by cancellation of 41,360 (forty-one thousand three hundred and sixty) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each, in order to clear the losses brought forward in such amount.

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments, and to the cancellation of the shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The Company's capital is set at EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euros) represented by 15,000 (fifteen thousand) shares of EUR 100 (one hundred euros) each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 34,000.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AMFIN INTERNATIONAL SOPARFI S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 73.100, constituée suivant acte reçu le 10 décembre 1999; et dont les statuts ont été modifiés par acte en date du 31 décembre 1999, publié au Mémorial C n° 252 du 4 avril 2000 et par acte du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C n° 820 du 27 septembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 25.000 (vingt-cinq mille) actions de EUR 100 (cent Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 3.136.000,- (trois millions cent trente-six mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille euros) à EUR 5.636.000,- (cinq millions six cent trente-six mille euros) par l'émission de 31.360 (trente et un mille trois cent soixante) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération intégrale de toutes les actions nouvelles par apport en nature consistant en une renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société et au profit de AMFIN S.p.A.

3.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 4.136.000,- (quatre millions cent trente-six mille euros), pour le ramener de son montant actuel après augmentation, à savoir EUR 5.636.000,- (cinq millions six cent trente-six mille euros) à EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros), par suppression de 41.360 (quarante et un mille trois cent soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, de manière à apurer les pertes reportées à due concurrence.

3.- Modification afférente de l'article cinq des statuts aux fins de refléter les résolutions adoptées.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 3.136.000,- (trois millions cent trente-six mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille euros) à EUR 5.636.000,- (cinq millions six cent trente-six mille euros) par l'émission de 31.360 (trente et un mille trois cent soixante) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles la société italienne AMFIN S.p.A, ayant son siège à 22, Via Vittor Pisani, Milano, Italie.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes AMFIN S.p.A, prénommée, ici représenté par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire les 31.360 (trente et un mille trois cent soixante) nouvelles actions et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société AMFIN INTERNATIONAL SOPARFI S.A. prédésignée, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 3.136.000,- (trois millions cent trente-six mille euros).

Rapport du Réviseur d'Entreprises

Conformément à l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, cet apport en nature a fait l'objet d'une vérification par FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises indépendant, représenté par Monsieur Christian Billon, et son rapport daté du 28 novembre 2002 conclut comme suit:

Conclusion:

«Basé sur le travail effectué tels que décrit en section 4 du rapport, rien ne nous a laissé penser que la valeur de l'apport en nature, consistant en une dette vis à vis du souscripteur pour un montant total de EUR 3.136.000, n'est pas au moins égal au nombre ainsi qu'à la valeur nominal des actions à émettre»

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 4.136.000,- (quatre millions cent trente-six mille euros), pour le ramener de son montant actuel après augmentation, à savoir EUR 5.636.000,- (cinq millions six cent trente-six mille euros) à EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros), par suppression de 41.360 (quarante et un mille trois cent soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, de manière à apurer les pertes reportées à due concurrence.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des actions et à l'affectation du montant de la réduction au compte pertes et profits en apurement partiel des pertes accumulées.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) divisé en 15.000 (quinze mille) actions de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 34.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 39, case 4. – Reçu 31.360 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00745/211/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

AMFIN INTERNATIONAL SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.100.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(00746/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

IMMO HOME PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.158.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00700/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

VEMER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.168.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(00577/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

VEMER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.168.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(00578/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

VEMER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.168.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 décembre 2002

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002:

Conseil d'administration

- MM. Roberto Giay, demeurant à Riva Di Pinerolo (TO) en Italie, Président;
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 54, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00580/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

LERBACH FINANZ A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 55.122.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(00583/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

BS FASHION, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Steinsel.
H. R. Luxemburg B 55.205.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2001, eingetragen in Luxemburg, am 27. Dezember 2002, Vol. 578, Fol. 38, Case 4, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 3. Januar 2003.

Vermerk zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2002.

Unterschrift.

(00585/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

AOL PARTICIPATIONS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 72.728.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 55, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Signature.

(00599/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

AOL PARTICIPATIONS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.550.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 72.728.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 octobre 2002

L'associé unique de la Société a approuvé le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes pour l'exercice clos au 30 juin 2000.

L'associé unique de la Société a décidé de reporter la perte s'élevant à EUR 14.294,05 pour l'exercice clos au 30 juin 2000 au prochain exercice.

L'associé unique de la Société a donné décharge pleine et entière (quitus) à chaque membre du conseil de gérance et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour l'exercice clos au 30 juin 2000.

L'associé unique de la Société a décidé de (i) renouveler le mandat de Monsieur Gerald Sokol Jr. en tant que gérant A de la Société, les mandats de Monsieur Thomas M. Pierno et de Monsieur Richard G. Minor en tant que gérants B de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice 2002 et (ii) confirmer le mandat de Monsieur Joseph A. Ripp en tant que gérant A de la Société et les mandats de Monsieur Philip Rowley et de Monsieur Matthias Lüttgen en tant que gérants C de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice 2002.

L'assemblée a également décidé de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A., en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice 2002.

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 55, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00602/253/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

NEW TRANS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 61.227.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2002, vol. 326, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour NEW TRANS LUX, S.à r.l.

Signature

(00593/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

**PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A., Société Anonyme,
(anc. HEIBERG S.A.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 59.812.

—
Le bilan consolidé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

(00595/253/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

AOL PARTICIPATIONS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 72.729.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 55, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Signature.

(00597/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

AOL PARTICIPATIONS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.789.450.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 72.729.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des associés en date du 16 octobre 2002

L'assemblée a approuvé le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes pour la période du 19 novembre 1999 au 30 juin 2000.

L'assemblée a décidé de reporter la perte s'élevant à EUR 17.858,06 pour la période du 19 novembre 1999 au 30 juin 2000 au prochain exercice.

L'assemblée a donné décharge pleine et entière (quitus) à chaque membre du conseil de gérance et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour la période du 19 novembre 1999 au 30 juin 2000.

L'assemblée a décidé de confirmer les mandats de Monsieur Gerald Sokol Jr. et de Monsieur Joseph A. Ripp en tant que gérants A de la Société, les mandats de Monsieur Thomas M. Pierno et de Monsieur Richard G. Minor en tant que gérants B de la Société les mandats de Monsieur Philip Rowley et de Monsieur Matthias Lüttgen en tant que gérants C de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice 2002.

L'assemblée a également décidé de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A., en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice 2002.

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 55, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00601/253/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

ESSOR ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 58.565.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 55, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 55, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00596/253/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

PanEuroLife, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 34.402.

La société a été constituée suivant acte reçu par M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 483 du 29 décembre 1990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PanEuroLife

Signature

(00588/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

PanEuroLife, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 34.402.

Administrateurs - Nominations

It results from resolutions of the annual shareholders' meeting held on May 8, 2002, that:

- the meeting has acknowledged and unanimously accepted the resignation of Gaston Thorn as President and member of the board of directors of the Company. This resignation is effective as from May 7, 2002.
- the meeting has acknowledged and unanimously accepted the resignation of Jacques Drossaert as member of the board of directors of the Company. This resignation is effective as from May 7, 2002.
- the nomination of Richard D. Headley as Director and President of the Board of Directors of the Company was confirmed for a three-year period, i.e., until the shareholders' annual meeting of 2005.
- the meeting has appointed KPMG AUDIT, Société Civile, 31, allée Scheffer at L-2520 Luxembourg, as auditor of the Company for a period of one year ending at the closing of the annual shareholders' meeting deciding on the accounts for the fiscal year 2002.

It results from resolutions of the extraordinary shareholders' meeting held on November 27, 2002, that:

- the meeting has acknowledged and unanimously accepted the appointment of Mrs. Carine Feipel, with professional address at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, as new member of the board of directors of the Company, effective as of November 27, 2002, until the shareholders' annual meeting of 2005.

As a result, the current composition of the new Board of Directors of PanEuroLife is as follows:

- 1) Richard D. Headley, President of the Board of Directors;
- 2) Adam Uszpolewicz, Director;
- 3) Robert Oakley, Director;
- 4) Joseph Gasper, Director;
- 5) Carine Feipel, Director.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Il résulte des résolutions de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 8 mai 2002 que:

- l'assemblée a reconnu et accepté à l'unanimité la démission de Gaston Thorn en tant que Président et membre du conseil d'administration de la Société. Cette démission prend cours à partir du 7 mai 2002.
- l'assemblée a reconnu et accepté à l'unanimité la démission de Jacques Drossaert en tant que membre du conseil d'administration de la Société. Cette démission prend cours à partir du 7 mai 2002.
- la nomination de Richard D. Headley en tant que Directeur et Président du Conseil d'Administration de la Société a été confirmée pour une période de trois ans, c'est à dire jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2005.
- l'assemblée a nommé KPMG AUDIT, Société Civile, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur de la Société pour une période d'un an se terminant à la clôture de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour l'année sociale 2002.

Il résulte des résolutions de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 27 novembre 2002 que:
- l'assemblée a reconnu et accepté à l'unanimité la nomination de Mme Carine Feipel, avec adresse professionnelle à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la Société à partir du 27 novembre 2002, jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2005.

Il en résulte que la composition actuelle du nouveau Conseil d'Administration de PanEuroLife est la suivante:

- 1) Richard D. Headley, Président du Conseil d'Administration;
- 2) Adam Uszpolewicz, Administrateur;
- 3) Robert Oakley, Administrateur;
- 4) Joseph Gasper, Administrateur;
- 5) Carine Feipel, Administrateur.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

Signature
PanEuroLife

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 86, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00589/250/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

TRIPLE EIGHT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Charles Marx.

STATUTS

L'an deux mille deux, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Daniel Phong, indépendant, demeurant à Luxembourg.
- 2.- Monsieur Jean-François Visilit, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Monsieur Daniel Phong, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 6 décembre 2002.

La procuration prémentionnée, paraphée ne varietur restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de TRIPLE EIGHT FINANCE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque les événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la conception, la mise en place et l'administration de structures fiscales et la prestation de tous services de comptabilité, agent ou mandataire commercial et industriel. La société pourra prêter tous services de bureau généralement quelconques en ce compris les travaux de comptabilité, ainsi que la sous-location et la mise à disposition à des tiers des locaux et installations de bureau.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 15 ci-après.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au *Mémorial*, *Recueil Spécial*, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tous autres moyens de communication qu'ils admettront comme valables.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, l'assemblée générale faisant suite à la constitution de la société peut nommer directement un administrateur-délégué.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs. En cas de nomination d'un administrateur délégué, ce dernier est seul apte à engager la société par sa signature individuelle.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Art. 14. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Daniel Phong, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Monsieur Jean-François Visilit, prénommé, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs
 - a. Monsieur Daniel Phong, indépendant, demeurant à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Charles Marx;
 - b. Monsieur Arthur Phong, employé privé, demeurant à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Charles Marx;
 - c. Monsieur Jean-François Visilit, administrateur de société, demeurant à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Charles Marx.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société anonyme GEST & CO S.A. établie et ayant son siège social à Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Charles Marx.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en deux mille huit.
6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article neuf (9) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Daniel Phong, indépendant, demeurant à Luxembourg, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans sons sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants qui tous sont connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent original.

Signé: D. Phong, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 décembre 2002, vol. 423, fol. 17, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 décembre 2002.

H. Hellinckx.

(00840/242/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

CYBER FIN UK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 72.526.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 55, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Signature.

(00598/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

DB INGENIERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 83.188.

Le bilan au 31 juillet 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 38, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE PRINCIPALE S.A.

Signature

(00612/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

IMEX LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 71.738.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 38, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE PRINCIPALE S.A.

Signature

(00613/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

IPEF II HOLDINGS N° 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 69.162.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 20 décembre 2002 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le siège social est transféré du 19, 21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

2. L'assemblée procède à la révocation de tous les membres du conseil d'administration de la Société, et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Michael George Best, chartered secretary, domicilié au 47, Esplanade St Helier, Jersey JE1 0BD, Channel Islands;

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Mademoiselle Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

3. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs sortants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 47, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00706/693/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

TSG TRANSPORT SERVICE GREVENMACHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 73.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 19, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour ordre

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(00614/830/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

ORCO HOTEL GROUP, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 46.665.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue en date du 3 mai 2002 au siège social de la société

Il résulte de l'Assemblée générale que:

Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Le Conseil d'Administration est composé de Messieurs Jean-François Ott, Silvano Pedretti et Nicolas Tommasini.

L'Assemblée a nommé comme réviseur d'entreprises la société HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 32, rue Jean-Pierre Brasseur, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2002, vol. 571, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00616/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

**NETWORK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 69.079.

L'an deux mille deux, le dix décembre 2002.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding NETWORK INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B numéro 69.079, constituée suivant acte reçu le 17 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 435 du 10 juin 1999.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Emmanuelle Brix, employée, demeurant à Fourches (Belgique).

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Moinet, employé, demeurant à Rules, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lee Hausman, employé, demeurant à Rombach, Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transformation de l'objet social de la société de Holding 29 en Soparfi.
 - 2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.
 - 3.- Modification de l'article 3 des statuts, afin de le mettre en concordance avec la résolution prise par acte sous seing privé en date du 10 mai 2002, portant sur la transformation du capital social en Euros.
 - 4.- Changement des pouvoirs de signature:
 - Annulation des catégories A et B,
 - La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs
 - 5.- Modification afférente de l'article 6 alinéa 2 des statuts.
 - 6.- Transfert du siège social de 291, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société commerciale de participations financières.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»;

Troisième résolution

Le 10 mai 2002, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, afin d'augmenter et de convertir le capital social en Euros. L'assemblée Générale décide en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'Assemblée Générale suivant les conditions fixées par la loi.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les catégories A et B d'administrateurs, et que la société sera engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil d'Administration.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg L-1150, 291, route d'Arlon, à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Brix, P. Moinet, L. Hausman, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 137S, fol. 45, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00742/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

**NETWORK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 69.079.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(00743/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SABIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 86.854.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration tenu en date du 27 septembre 2002 que le siège social de la société a été transféré au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00617/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

GILTRAY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 49.210.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 15 décembre 1994 entre:

Société domiciliée: GILTRAY INVESTMENTS S.A, Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg B 49.210

et

Domiciliataire: BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg B 53.097

a pris fin avec effet au 27 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2002.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 47, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00622/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

SC-ER SPECIAL OPPORTUNITY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.243.

Extraordinary General Meeting held on 20 December, 2002

In the year two thousand and two, on the twentieth day of December.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of SC-ER SPECIAL OPPORTUNITY HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, incorporated under the name of SC-GR SPECIAL OPPORTUNITY HOLDINGS S.A., pursuant to a deed of Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on 18 June 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 682 on 23 September 1998 (the «Company»). The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 29 June 1999, published in the Mémorial number 729, on 30 September 1999.

The Meeting was opened at 12.00 hours with M^e Claude Niedner, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary M^e Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Strassen.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Sonja Schuller, employee, residing in Leudelange.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the secretary to state:

I.- That the Meeting is held with the following

Agenda:

1. Appointment of a new director;
2. Approval of co-optations;
3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

Resolutions

1. The Meeting noted that Mr Mark Duke has resigned as director of the Company and resolves to appoint Mr C. Ronald Blankenship as a director of the Company with immediate effect and for a term ending with the date on which the next annual general meeting will be held.

2. The Meeting approved the co-optation of Mrs Laura Hamilton, who has been co-opted by circular resolutions of the board of directors on 19 September 2002.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Attendance list of the Extraordinary General Meeting of 20 December, 2002

<i>Shareholders</i>	<i>Number of Shares</i>	<i>Signatures shareholders/ proxy holders</i>
SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY	3,999	Signature
SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGEMENT HOLDINGS S.A. ..	1	Signature
Total:	4,000	

Signatures

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00590/250/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

SECURITY CAPITAL EUROPEAN SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.514.

Extraordinary General Meeting held on 20 December, 2002

In the year two thousand and two, on the twentieth day of December.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of SECURITY CAPITAL EUROPEAN SERVICES S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, incorporated under the name of SECURITY CAPITAL (EU) HOLDINGS S.A., pursuant to a deed of Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on 18 March 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 339 on 1 July 1997 (the «Company»). The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 19 August 1999, published in the Mémorial number 868, on 18 November 1999.

The Meeting was opened at 11.30 a.m. with M^e Claude Niedner, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary M^e Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Strassen.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Sonja Schuller, employee, residing in Leudelange.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the secretary to state:

I.- That the Meeting is held with the following

Agenda:

1. Appointment of new directors;
2. Approval of co-optations;
3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

Resolutions

1. The Meeting noted that Mr Mark Duke has resigned as director of the Company and resolves to appoint Mr C. Ronald Blankenship as a director of the Company with immediate effect and for a term ending with the date on which the next annual general meeting will be held.

2. The Meeting approved the co-optation of Mr Kenneth MacNaughton, who has been co-opted by circular resolutions of the board of directors on 19 September 2002.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Attendance list of the Extraordinary General Meeting of 20 December, 2002

<i>Shareholders</i>	<i>Number of Shares</i>	<i>Signatures shareholders/ proxy holders</i>
SECURITY CAPITAL (UK) MANAGEMENT LIMITED	1	Signature
SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A.	9,999	Signature
Total:	10,000	

Signatures

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00591/250/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.782.

Extraordinary General Meeting held on 20 December, 2002

In the year two thousand and two, on the twentieth day of December.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, incorporated under the name of SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT S.A., pursuant to a deed of Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 7 July 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 409 on 26 August 1995 (the «Company»). The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 29 June 1999, published in the Mémorial number 724, on 29 September 1999.

The Meeting was opened at 11.00 a.m. with M^e Claude Niedner, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary M^e Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Strassen.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Sonja Schuller, employee, residing in Leudelange.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the secretary to state:

I.- That the Meeting is held with the following

Agenda:

1. Appointment of new directors;
2. Approval of co-optations;
3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

Resolutions

1. The Meeting noted that Mr Mark Duke has resigned as director of the Company and resolves to appoint Mr C. Ronald Blankenship as a director of the Company with immediate effect and for a term ending with the date on which the next annual general meeting will be held.

2. The Meeting approved the co-optation of Mrs Laura Hamilton, who has been co-opted by circular resolutions of the board of directors on 19 September 2002.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Signatures

Chairman / Scrutineer / Secretary

Attendance list of the Extraordinary General Meeting of 20 December, 2002

Shareholders	Number of Shares	Signatures shareholders/ proxy holders
S.C. GROUP INCORPORATED	100	Signature
SECURITY CAPITAL GROUP INCORPORATED	10,482	Signature
Total:	10,582	

Signatures

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00592/250/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

QUEST CAPITAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 50.373.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 22 février 1995 entre:

Société domiciliée: QUEST CAPITAL S.A., Société Anonyme
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
R. C. Luxembourg B 50.373

et

Domiciliaire: BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, Société Anonyme
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
R. C. Luxembourg B 53.097

a pris fin avec effet au 27 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2002.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 47, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00623/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

BRELSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 78.672.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 24 décembre 2002

L'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le siège est transféré avec effet immédiat au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

- Sont nommés administrateurs:

M. Romain Bontemps, Réviseur d'Entreprises, Luxembourg

M. Ronald Weber, Réviseur d'entreprises, Luxembourg

M. Marc Hilger, Conseiller Fiscal, Luxembourg

- Est nommée commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l., 6, place de Nancy, Luxembourg.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00641/592/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

INNOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Il est porté à la connaissance de tous, qu'en date du 11 novembre 2002, M. Michiel Hehenkamp, demeurant Retieseweg 114 à B-2440 Geel a repris la totalité des 7.955 parts sociales de la société INNOLUX, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et ce par suite de la dissolution entre ses mains des sociétés PRALAN HOLDING S.A. et GSN INTERNATIONAL S.A.

Fait à Luxembourg, le 24 décembre 2002.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 37, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00624/595/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

CAMYBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 31.088.

RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de tous que lors du dépôt du bilan de la société CAMYBA S.A. pour l'exercice 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 577, fol. 29, case 7, il fallait lire «le bilan de la société au 30 septembre 2001» et non «le bilan de la société au 31 décembre 2001».

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 37, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00625/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

MC ANTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 24.232.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00685/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

MC ANTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 24.232.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00686/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

MC ANTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 24.232.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00687/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

BRELSON S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 78.671.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 24 décembre 2002

L'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le siège est transféré avec effet immédiat au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

- Sont nommés administrateurs:

M. Romain Bontemps, Réviseur d'Entreprises, Luxembourg

M. Ronald Weber, Réviseur d'entreprises, Luxembourg

M. Marc Hilger, Conseiller Fiscal, Luxembourg

- Est nommée commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l., 6, place de Nancy, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts-comptables, réviseurs d'entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 52, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00640/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions d'une assemblée générale tenue en date du 31 décembre 2002

La liquidation de la société est clôturée avec effet au 19 janvier 2001.

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 55, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00642/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

C.I.M. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 45A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B. 50.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour la S.A. C.I.M. LUX

Signature

(00643/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

FRY VIDEO, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Wormeldange.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 décembre 2002, que: l'A.s.b.l., FRY VIDEO est dissoute avec effet au 6 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 11, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00712/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

LUX-TANK S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

H. R. Luxembourg B 46.576.

Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung vom 27. Dezember 2002

Die Versammlung nennt als neuen Abschlussprüfer die LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l. mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Abschlussprüfers werden für sechs Jahre erneuert.

Verwaltungsrat

- Frau Monique Maller, L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker
- Frau Rita Harnack, L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne
- Herr Erich Henne, L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker

Prüfungskommissar

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., 12, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Die Mandate enden am Datum der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

Grevenmacher, den 27. Dezember 2002.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00644/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

NATIONAL MUTUAL FUNDS MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 47.214.

EXTRAIT

Monsieur Garry Vincent White a démissionné de sa fonction de membre du conseil d'administration de NATIONAL MUTUAL FUNDS MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. avec effet au 31 juillet 2002.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Andrew Richard Penn, 447 Collins Street, 15th Floor, Melbourne, Victoria 3000, Australia,
- M. Darryl John Mackay, 447 Collins Street, 15th Floor, Melbourne, Victoria 3000, Australia,
- M. Claude Kremer, 8-10, rue Matthias Hardt, L-2010 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour NATIONAL MUTUAL FUNDS MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 58, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00645/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

RUNWAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 81.158.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 29, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 décembre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Fiore Tinessa, licencié en droit, demeurant à Montesarchio, Italie;

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

Signature.

(00757/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2002.

REFLEXION DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.895.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 janvier 2003 que:

- Les administrateurs prennent acte de la démission, avec effet immédiat, de Mme Murielle Goffin en date du 21 novembre 2002;

- Les administrateurs décident à l'unanimité de coopter avec effet immédiat M. Armin Kirchner, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

M. Kirchner achèvera le mandat de son prédécesseur et sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour avis conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00648/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ADVISE GROUP 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 73.932.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 13 septembre 2002, le mandat des administrateurs, à savoir:

- M. H. Ender, homme d'affaires, demeurant à B-Anvers

- Mme L.T. Gehres, femme d'affaires, demeurant à NL-Rotterdam

et la société de droit anglais

- SELINE MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège à Londres (GB)

a été renouvelé pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée annuelle qui statuera sur l'exercice clos au 31 décembre 2007

En outre, M. H. Ender a été confirmé dans ses fonctions d'administrateur-délégué pour la même période.

Lors de cette même assemblée, a été nommé comme seul et unique commissaire aux comptes, la société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., avec siège social à Blashette (Luxembourg) également pour une durée de 6 ans.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00655/607/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SAVAL AIRCHILLING & FREEZING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.504.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00701/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SAVAL AIRCHILLING & FREEZING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 50.504.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00702/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

EUROBALLOON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 39.798.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00683/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

INTERMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 68.020.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00684/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

EURO CONCEPT MAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 30, rue Nic. Bieber.
R. C. Luxembourg B 66.815.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00688/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

P & F ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 28, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 80.261.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00689/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SPARTACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.006.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(00629/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

SPARTACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.006.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

(00630/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

SPARTACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.006.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 37, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

(00631/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

SPARTACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.006.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 décembre 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 578, fol. 37, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00632/595/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2003.

CAMAREL INVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.325.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 décembre 2002 à 14.00 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- La Fiduciaire d'Expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme
M. Koeune
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 578, fol. 47, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00709/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ARMADA ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 56.035.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00690/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

OUTSTANDING PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8333 Olm, 22, rue Abraham Lincoln.
R. C. Luxembourg B 76.896.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00691/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

D.L.S.I. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 47.045.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00692/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

GLOBOTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7452 Lintgen, 1, rue Kasselt.
R. C. Luxembourg B 73.894.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00693/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

IMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

STATUTS

L'an deux mille deux, le neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- 2.- Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: IMALUX S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 31 (trente et une) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Patrick Rochas, prénommé, vingt-cinq actions	25
2.- Monsieur Maurice Houssa, prénommé, six actions.	6
Total: trente et une actions.	31

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour une période de un an:

- 1.- Monsieur Patrick Rochas, prénommé;
- 2.- Monsieur Maurice Houssa, prénommé;
- 3.- Madame Catherine Calvi, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes, pour une période de un an:
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Rochas, M. Houssa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 137S, fol. 42, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

J. Elvinger.

(00781/211/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

LA TABATHEQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 1, rue J.-P. Bausch.
R. C. Luxembourg B 29.827.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00694/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

BAU CONCEPT & CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4776 Pétange, 2, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 60.809.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00695/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

INTERPAGOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 59.488.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00696/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

PRITOH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 64.788.

L'an deux mille deux, le cinq décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PRITOH INTERNATIONAL S.A., R. C. numéro B 64.788 ayant son siège social à Luxembourg au 4, rue du Marché-aux-Herbes, constituée par acte de Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 20 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 615 du 27 août 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 14 mai 2002, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre cent douze mille huit cents (412.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent seize mille euros (EUR 516.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de huit cent trente-quatre mille euros (EUR 834.000) pour le porter de son montant actuel de cinq cent seize mille euros (EUR 516.000,-) représenté par quatre cent douze mille huit cents (412.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, à un million trois cent cinquante mille euros (EUR 1.350.000,-), avec émission correspondante de six cent soixante-sept mille deux cents (667.200) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en nature.
3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'un montant de huit cent trente-quatre mille euros (EUR 834.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent seize mille euros (EUR 516.000,-) représenté par quatre cent douze mille huit cents (412.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, à un million trois cent cinquante mille euros (EUR 1.350.000,-), avec émission correspondante de six cent soixante-sept mille deux cents (667.200) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Les six cent soixante-sept mille deux cents (667.200) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été intégralement souscrites par la société CORDUSIO Società Fiduciaria per azioni, ayant son siège social à Via Dante n. 4, 20121 Milan, Italie, et libérées par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société PRITOH INTERNATIONAL S.A., à concurrence d'un montant de huit cent trente-quatre mille euros (EUR 834.000,-).

Le souscripteur unique, la société CORDUSIO Società Fiduciaria per azioni, préqualifiée, est ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 22 novembre 2002,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 28 novembre 2002 par la Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision EVERARD ET KLEIN, réviseurs d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective de la créance d'une valeur nominale de EUR 834.000,00 à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale à l'augmentation de capital de EUR 834.000,00 à réaliser.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 5 a) des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5 a):** Le capital social émis est fixé à un million trois cent cinquante mille euros (EUR 1.350.000,-) divisé en un million quatre-vingt mille (1.080.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix mille six cents Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 16.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 19, case 1. – Reçu 8.340 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00783/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

PRITOH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 64.788.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(00784/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

RESMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 8, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 24.387.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00703/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

DDP COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 54.306.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00704/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES SOCIETE CIVILE, Société Civile.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 6 décembre 2002 que:

- la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, société civile, est dissoute avec effet au 6 décembre 2002,
- les documents sociaux sont conservés au 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne à Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

A. Gallo / A. Schiltz / J. Weber / G. Lanners

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 11, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00713/549/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

IMMOCEMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 48.614.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2002, vol. 578, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Signature.

(00714/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SAMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.971.

La société FIDU-CONCEPT, S.à r.l. dénonce avec effet au 12 décembre 2002 la domiciliation de SAMAR HOLDING S.A. à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

FIDU-CONCEPT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 11, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00716/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ALDRINGEN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.443.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 décembre 2002 que: suite à la démission du commissaire aux comptes FIDU-CONCEPT, S.à r.l., a été nommée en remplacement la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 11, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00717/549/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

CALLIPIGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.348.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 décembre 2002 que: suite à la démission du commissaire aux comptes FIDU-CONCEPT, S.à r.l., a été nommée en remplacement la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 11, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00718/549/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

SOCIETE DE BATIMENTS INDUSTRIELS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange.
R. C. Luxembourg B 66.436.

L'an deux mille deux, le seize décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SOCIETE DE BATIMENTS INDUSTRIELS INTERNATIONAL S.A., avec siège à L-4735 Pétange, (R. C. B N° 66.436) constituée suivant acte notarié en date du 19 août 1998, publié au Mémorial C page 42.491/98.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à Bergem.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social de LUF en Euro.
2. Augmentation du capital social de EUR 13,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,- par incorporation de réserve.
3. Modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital de LUF en Euro.

Le capital social est fixé à EUR 30.986,69.

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de EUR 30.986,89 à EUR 31.000.-, représenté par 1.000 actions de EUR 31,- chacune.

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 alinéa 1^{er} aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par 1.000 actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à quatre cent quatre-vingt-quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Wagner, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Pétange, le 2 janvier 2003.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart

Notaire

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002, vol. 884, fol. 43, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

(00719/207/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

TROPICAL PLANT PRODUCT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.286.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

Pour TROPICAL PLANT PRODUCT, S.à r.l.

A. Van Havre

Gérant

(00748/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

EUROPEAN MEDIA ROBOT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.286.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

Signature.

(00753/553/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

KO.GE.CAR. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 83.699.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour KO.GE.CAR. S.A.

Signature

Administrateur

(00754/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

LEMSERAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.134.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour LEMSERAC S.A.

Signature

Administrateur

(00755/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

THE GALAPAGOS DARWIN TRUST, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: Luxembourg.

BILAN DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2001

<i>Actif</i>	€	<i>Passif</i>	€
Avoirs en banque et portefeuille-titres . . .	268.990,99	Dotation initiale (5.000 US \$)	4.350,53
		Fonds social	264.640,46
	<u>268.990,99</u>		<u>268.990,99</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2001

<i>Débit</i>	€	<i>Crédit</i>	€
Charles Darwin Foundation.	11.147,75	Dons	8.192,01
Frais de gestion	2.278,66	Intérêts bancaires	19.071,24
Résultat de l'exercice.	13.836,84		
	<u>27.263,25</u>		<u>27.263,25</u>

L'établissement d'utilité publique THE GALAPAGOS DARWIN TRUST a été créé le 30 janvier 1990 par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg.

Le conseil d'administration

Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri de Luxembourg, Président
Pierre Seck, secrétaire, demeurant à Luxembourg
Dony Calmes, trésorier, demeurant à Munsbach
Ole Hamann, administrateur, demeurant à Copenhague (Danemark)
Marinus S. Hoogemoed, administrateur, demeurant à Leiden (Pays-Bas)
Nina Gretschi, administrateur, demeurant à Echternach
Padraig Whelan, administrateur, demeurant à Cork (Irlande)

Réviseur des comptes

Albert Schiltz, expert-comptable, demeurant à Sandweiler
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 11, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00758/549/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

VAN CAUTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.610.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 578, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour VAN CAUTER S.à r.l.

W. Van Cauter

Gérant

(00756/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

EPIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, Boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 44.321.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 59, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

(00767/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

EPIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, Boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 44.321.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2002

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 2000 ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée à la date statutaire.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 578, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00763/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ASSURANCES EUROPEENNES, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.035.

L'an deux mille deux, le deux janvier, se sont réunis

1) PHENIX FINANCIEL LTD, société de droit des îles vierges britanniques, avec siège social à Wickhaus Cay Palm Chambers 3, Road Town Tonola, îles vierges britanniques, représentée par Monsieur Pierre Breistroff, courtier d'assurances, demeurant 6, rue de la Gare à F-57645 Nouilly.

2) Madame Fabienne Lemarchand, directrice de sociétés, demeurant à F-69160 Tassin la Demi Lune, 26, Montée de Verdun.

Les comparants sub 1 et 2 sont les seuls actionnaires de ASSURANCES EUROPEENNES ayant son siège social à 47, Boulevard Joseph II, L-2017 Luxembourg, société anonyme constituée le 20 avril 1998 suivant acte n° 2043, reçu par Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (GDL), enregistré le 23 avril 1998, société immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 64.035.

Les actionnaires tous présents se déclarent comme dûment convoqués et décident de transférer le siège social du 47, Boulevard Joseph II, L-2017 Luxembourg au 15, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2002.

PHENIX FINANCIAL

Fabienne Lemarchand

25 actions

1225 actions

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00768/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

GINNY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 82.579.

In the year two thousand two, on the third day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of GINNY (LUXEMBOURG), S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, incorporated by deed drawn up and enacted on June 18th, 2001, inscribed at trade register Luxembourg section B number 82.579, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1.205 on December 20, 2001, and whose Articles of Association have been amended by deed of June 25, 2001 and of February 1st, 2002.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 81,250 (eighty-one thousand two hundred and fifty) shares with a nominal value of CAD 40.- (forty Canadian Dollars) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the Company's share capital by an amount of CAD 2,000,000.- (two million Canadian Dollars) in order to raise it from its present amount of CAD 3,250,000.- (three million two hundred and fifty thousand Canadian Dollars) up to CAD 5,250,000.- (five million two hundred and fifty thousand Canadian Dollars) by the creation of 50,000 (fifty thousand) new shares with a nominal value of CAD 40.- (forty Canadian Dollars) each.

2.- Subscription and full payment in cash of the new shares by the existing associates.

3.- Subsequent amendments of Article 6 of the Company's by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 6.** The capital of the company amounts to CAD 5,250,000.- (five million two hundred and fifty thousand Canadian Dollars), divided into 131,250 (one hundred thirty-one thousand two hundred and fifty) shares with a nominal value of CAD 40.- (forty Canadian Dollars) each, all fully paid up.»

4.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the Company's share capital by an amount of CAD 2,000,000.- (two million Canadian Dollars) in order to raise it from its present amount of CAD 3,250,000.- (three million two hundred and fifty thousand Canadian Dollars) up to CAD 5,250,000.- (five million two hundred and fifty thousand Canadian Dollars) by the creation of 50,000 (fifty thousand) new shares with a nominal value of CAD 40.- (forty Canadian Dollars) each.

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the 50,000 (fifty thousand) new shares the current associates as determined in the proxies.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscribers, represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 50,000 (fifty thousand) new shares, each for the number they were admitted, i.e.:

Subscribers	Number of new shares
CATTERTON PARTNERS IV SPECIAL PURPOSE, L.P. Connecticut, 06830 (United States of America)	680 (six hundred and eighty)
CATTERTON PARTNERS IV OFFSHORE, L.P., Connecticut, 06830 (United States of America).	18,746 (eighteen thousand seven hundred and forty-six)
CATTERTON PARTNERS IV-A, L.P., Connecticut, 06830 (United States of America)	7,796 (seven thousand seven hundred and ninety-six)
CATTERTON PARTNERS IV-B, L.P., Connecticut, 06830 (United States of America)	542 (five hundred and forty-two)
CATTERTON PARTNERS IV, L.P., Connecticut, 06830 (United States of America)	22,236 (twenty-two thousand two hundred and thirty-six)
Total:	50,000 (fifty thousand)

and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of CAD 2,000,000.- (two million Canadian Dollars) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The capital of the company amounts to CAD 5,250,000.- (five million two hundred and fifty thousand Canadian Dollars), divided into 131,250 (one hundred thirty-one thousand two hundred and fifty) shares with a nominal value of CAD 40.- (forty Canadian Dollars) each, all fully paid up.»

Valuation - Expenses

For the purposes of registration, the contribution is valued at EUR 1,288,933.39.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 15,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GINNY (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 82.579, constituée suivant acte reçu le 18 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.205 du 20 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés par actes du 25 juin 2001 et du 1^{er} février 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 81.250 (quatre-vingt-un mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de CAD 40,- (quarante dollars canadiens) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de CAD 2.000.000,- (deux millions de dollars canadiens) pour le porter de son montant actuel de CAD 3.250.000,- (trois millions deux cent cinquante mille dollars canadiens) à CAD 5.250.000,- (cinq millions deux cent cinquante mille dollars canadiens) par l'émission de 50.000,- (cinquante mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CAD 40,- (quarante dollars canadiens) chacune.

2.- Souscription et libération intégrale en numéraire par les associés actuels.

3.- Modification afférente de l'article 6 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital de la société s'élève à CAD 5.250.000,- (cinq millions deux cent cinquante mille dollars canadiens), représenté par 131.250 (cent trente et un mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de CAD 40,- (quarante dollars canadiens) chacune, intégralement libérées.»

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de CAD 2.000.000,- (deux millions de dollars canadiens) pour le porter de son montant actuel de CAD 3.250.000,- (trois millions deux cent cinquante mille dollars canadiens) à CAD 5.250.000,- (cinq millions deux cent cinquante mille dollars canadiens) par l'émission de 50.000,- (cinquante mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CAD 40,- (quarante dollars canadiens) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 50.000,- (cinquante mille) parts sociales nouvelles les associés actuels, comme déterminé dans les procurations.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 50.000 (cinquante mille) parts sociales nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, c'est-à-dire:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales
CATTERTON PARTNERS IV SPECIAL PURPOSE, L.P. Connecticut, 06830 (United States of America)	680 (six cent quatre-vingts)
CATTERTON PARTNERS IV OFFSHORE, L.P., Connecticut, 06830 (United States of America)	18.746 (dix-huit mille sept cent quarante-six)
CATTERTON PARTNERS IV-A, L.P., Connecticut, 06830 (United States of America)	7.796 (sept mille sept cent quatre-vingt-seize)
CATTERTON PARTNERS IV-B, L.P., Connecticut, 06830 (United States of America)	542 (cinq cent quarante-deux)

CATTERTON PARTNERS IV, L.P., Connecticut, 06830 (United States of America).....	22.236	(vingt-deux mille deux cent trente-six)
Total.....	50.000	(cinquante mille)

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de CAD 2.000.000,- (deux millions de dollars canadiens), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital de la société s'élève à CAD 5.250.000,- (cinq millions deux cent cinquante mille dollars canadiens), représenté par 131.250 (cent trente et un mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de CAD 40,- (quarante dollars canadiens) chacune, intégralement libérées.»

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport est estimé à EUR 1.288.933,39.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 15.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 16, case 12. – Reçu 12.889,92 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00779/211/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

GINNY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 82.579.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(00780/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

PALARI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 17.822.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00697/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

TELE-CALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 5A, rue de la Déportation.

R. C. Luxembourg B 81.910.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00698/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WAGNER AUTOMOTIVE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1274 Howald, 5, rue des Bruyères.

H. R. Luxemburg B 71.366.

Im Jahre zweitausendzwei, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Versammelten sich in einer außerordentlichen Generalversammlung die Anteilseigner, beziehungsweise deren Vertreter, der Anonymen Gesellschaft WAGNER AUTOMOTIVE S.A. mit Sitz in 1274 Howald, 5, rue des Bruyères, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, unter der Nummer B 71.366, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 5. August 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 840 vom 11. November 1999,

und deren Statuten abgeändert wurden auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 11. November 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 17 vom 6. Januar 2000.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Marco Fritsch, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Er beruft zum Schriftführer Herrn Raymond Fritsch, Buchhalter, wohnhaft in Luxemburg,

und zum Stimmzähler Herrn Dieter Grozinger De Rosnay, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Anteile und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Abschaffung des Nominalwertes der Aktien.

2.- Umwandlung des Gesellschaftskapitals in die europäische Einheitswährung Euro, sodass dasselbe augenblicklich dreissigtausendneuhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cent (€ 30.986,69) beträgt.

3.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von dreizehn Euro und einunddreissig Cent (€ 13,31), um es von dreissigtausendneuhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cent (€ 30.986,69) auf die Summe von einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-) zu bringen, durch Einbeziehen einer freien Rücklage.

4.- Festlegen eines neuen Nominalwertes von einhundert Euro (€ 100,-) pro Aktie, sodass das Kapital in Höhe von einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-) eingeteilt ist in dreihundertzehn (310) Aktien von je einhundert Euro (€ 100,-).

5.- Dementsprechende Abänderung von Artikel 5 der Statuten.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abschaffung des Nominalwertes der Aktien.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Umwandlung des Gesellschaftskapitals in die europäische Einheitswährung Euro, sodass dasselbe augenblicklich dreissigtausendneuhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cent (€ 30.986,69) beträgt.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst eine Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von dreizehn Euro und einunddreissig Cent (€ 13,31), um es von dreissigtausendneuhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cent (€ 30.986,69) auf die Summe von einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-) zu bringen, durch Einbeziehen einer freien Rücklage.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einen neuen Nominalwert von einhundert Euro (€ 100,-) pro Aktie festzulegen, sodass das Kapital in Höhe von einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-) eingeteilt ist in dreihundertzehn (310) Aktien von je einhundert Euro (€ 100,-).

Fünfter Beschluss

Auf Grund der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 5 der Statuten abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien von je einhundert Euro (€ 100,-).

Die Aktien sind voll eingezahlt. An Stelle von Urkunden über einzelne Aktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgegeben werden.

Unter Beobachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen kann die Gesellschaft ihre eigenen Aktien erwerben.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Aktien sind Namensaktien oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Fritsch, R. Fritsch, D. Grozinger De Rosnay, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2002, vol. 354, fol. 44, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Echternach, den 2. Januar 2003.

H. Beck.

(00669/201/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

WAGNER AUTOMOTIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 5, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 71.366.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 janvier 2003.

H. Beck.

(00670/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

OLLIEWOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.

STATUTS

L'an deux mille deux, le neuf décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Christophe Brüsselmans, indépendant, demeurant à L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de: OLLIEWOOD, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente d'articles de sport et de loisir, de chaussures et de vêtements, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatorze mille euros (14.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent quarante euros (140,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2002.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Christophe Brüsselmans, préqualifié.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à six cent quarante Euros (640,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée: Christophe Brüsselmans, indépendant, demeurant à L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.

La société est engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Brüsselmans, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 17 décembre 2002, vol. 466, fol. 34, case 10. – Reçu 140 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 janvier 2003.

R. Arrensdorff.

(00661/218/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 89.153.

In the year two thousand and two, on the twenty-seventh day of November.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

THOMAS H. LEE EQUITY FUND V, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 75 State Street, Suite 2600, Boston, MA 02109, United States of America, duly represented by Mr Grégoire Arnaud, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Boston, MA, United States of America on November 19, 2002,

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 89.153, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 12 September 2002, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 31 October 2002, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.

The appearing party representing the whole capital of the Company the took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital from twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) up to fourteen thousand three hundred and eighty-four Euro (EUR 14,384.-) by increasing the par value of each share of the Company from twenty-five Euro (EUR 25.-) up to twenty-nine Euro (EUR 29.-).

The contribution has been paid up by a contribution in cash so that the total sum of one thousand nine hundred and eighty-four Euro (EUR 1,984.-) allocated to the capital is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned increase of capital, article 8 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at fourteen thousand three hundred and eighty-four Euro (EUR 14,384.-), represented by four hundred and ninety-six (496) shares of twenty-nine Euro (EUR 29.-) each.»

Third resolution

The sole partner decides to convert the share capital currency from Euro into United States Dollars at the exchange rate of 1.- Euro equal to 1.- United States Dollars.

As a consequence of this, the sole partner decides to fix the share capital at fourteen thousand three hundred and eighty-four United States Dollars (USD 14,384.-) and to fix the new par value of the shares at twenty-nine United States Dollars (USD 29.-).

The existing four hundred and ninety-six (496) shares of twenty-nine Euro (EUR 29.-) each are exchanged for four hundred and ninety-six (496) shares of twenty-nine United States Dollars (USD 29.-) each.

All powers are conferred to the managers of the Company to proceed to the exchange of the new shares.

Fourth resolution

As a consequence of the precedent resolutions, article 8 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at fourteen thousand three hundred and eighty-four United States Dollars (USD 14,384.-), represented by four hundred and ninety-six (496) shares of twenty-nine United States Dollars (USD 29.-) each.»

Fifth resolution

The sole partner decides to amend the term of the Company in order to have a term of forty years.

As a consequence, article 5 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The Company is constituted for a duration of forty years as from the incorporation.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

THOMAS H. LEE EQUITY FUND V, L.P., un limited partnership régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son principal siège d'activité au 75 State Street, Suite 2600, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Monsieur Grégoire Arnaud, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, MA, Etats-Unis d'Amérique, le 19 novembre 2002.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.153, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 12 septembre 2002, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné le 31 octobre 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société actuellement de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) pour le porter à quatorze mille trois cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 14.384,-) par l'augmentation de la valeur nominale de chaque action de la Société actuellement de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à vingt-neuf euros (EUR 29,-).

L'apport a été libéré en numéraire de sorte que la somme totale de mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.984,-) est allouée au capital et se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital réalisée, l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à quatorze mille trois cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 14.384,-), représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de vingt-neuf euros (EUR 29,-) chacune.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de l'euro en dollars américains au taux de change de 1,- euro égal à 1,- dollar américain.

En conséquence, l'associé unique décide de fixer le montant du capital social à quatorze mille trois cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 14.384,-) et de fixer la nouvelle valeur nominale des parts sociales à vingt-neuf dollars américains (USD 29,-) chacune.

Les quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales existantes de vingt-neuf euros (EUR 29,-) chacune sont échangées contre quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de vingt-neuf dollars américains (EUR 29,-).

Tous pouvoirs sont conférés au gérants de la Société pour procéder à l'échange des nouvelles parts sociales.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à quatorze mille trois cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 14.384,-), représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de vingt-neuf dollars américains (USD 29,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier le terme de la société pour le fixer à quarante ans.

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée de quarante ans à compter de la date de constitution».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. Arnaud, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 10, case 7. – Reçu 19,84 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

J. Elvinger.

(00741/211/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ADAYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 86.888.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 décembre 2002

Le Conseil d'Administration décide d'adapter avec effet immédiat les pouvoirs de signature en subordonnant la validité de toutes décisions engageant la société dans le cadre de son activité de conseil économique à la signature ou la cosignature obligatoire de Monsieur Loïc Le Meur, administrateur et directeur technique.

Pour réquisition:

Euro-Suisse Audit (luxembourg)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 59, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00769/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

ADVICE GROUP 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri.

R. C. Luxembourg B 73.932.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(00699/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

RAIFFEISEN VP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.682.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 décembre 2002 que:

- Les administrateurs prennent acte de la démission, avec effet immédiat, de M. Rolf Caspers en date du 7 novembre 2002;

- Les administrateurs décident à l'unanimité de coopter avec effet immédiat M. Armin Kirchner, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

M. Kirchner achèvera le mandat de son prédécesseur et sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour avis conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 578, fol. 57, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00649/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.
